

Madame, Monsieur,

Le président de la République et son gouvernement, ont décidé d'un déconfinement progressif qui inclut la réouverture des écoles à partir du lundi 11 mai 2020.

Dans l'état actuel des mesures de lutte contre la propagation du virus, les directives nationales montrent qu'il ne s'agira pas d'un retour à l'état antérieur au confinement. Il convient de comprendre cette réouverture comme la poursuite, au moins pour un temps pouvant aller jusqu'au 4 juillet et sous des modalités différentes, de la continuité pédagogique mise en place lors du confinement.

Sur la base du volontariat, les familles peuvent faire le choix de scolariser ou non leur(s) enfant(s). Pour l'instant et au moins jusqu'au 25 mai, seuls les élèves de Grande section, CP et CM2 seront accueillis dans les écoles (pas de changement pour les enfants de soignants, personnels de sécurité, travailleurs sociaux, postiers, enseignants, personnels territoriaux travaillant dans les écoles).

Cette réouverture, amène la commune et l'éducation nationale à élaborer des modalités d'accueil nouvelles afin de tenir compte des modalités du protocole sanitaire arrêté par le ministère.

Ce sont donc tous les services liés à l'enfance qui sont concernés par cette reprise. Tout est mis en œuvre pour une réouverture dans les meilleures conditions possibles compte tenu de nos possibilités et de l'évolution des mesures à prendre.

Ce document détaille les conditions de reprise de vos enfants, il est susceptible d'évoluer dans le temps selon les adaptations pratiques nécessaires, les demandes ministérielles et l'évolution des connaissances. Il a été élaboré en collaboration avec les services de la commune, les directrices et directeur de chaque école et l'Inspectrice de l'Education Nationale.

1. LES PRINCIPALES MESURES

La reprise s'effectuera dans le cadre du protocole sanitaire de l'Education Nationale qui repose sur 5 principes généraux :

- + Le maintien de la distanciation physique
- + L'application de gestes barrière
- + La limitation du brassage des élèves
- + Le nettoyage régulier et la désinfection des locaux et matériels
- + L'information, la communication et la formation

Nous vous invitons à préparer ce retour avec votre (vos) enfants, de leur expliquer que compte tenu des règles sanitaires, les habitudes et le quotidien seront modifiés.

Les Locaux:

Conformément au protocole les locaux utilisés feront l'objet d'un nettoyage approfondi quotidiennement. Les sanitaires et lieux utilisés par plusieurs groupes seront nettoyés plusieurs fois par jour. Les produits et matériels adéquats seront à disposition des adultes pour réaliser une désinfection autant que de besoin.

Le groupe sanitaire:

Les enfants d'un même niveau seront dans un groupe de 15 élèves maximum en élémentaire et 10 maximum en maternelle. Ils resteront dans ce même groupe y compris pour la cantine ou pendant l'accueil périscolaire. Cela devrait permettre d'isoler plus facilement un élève en cas de symptômes et de tester uniquement le groupe concerné.

La prise de température:

Les parents s'engagent à prendre la température de leur(s) enfant(s) le matin avant d'aller à l'école et s'engagent à ne pas le mettre à l'école en cas de maladie et de signaler le plus rapidement possible à l'enseignant s'il y a de la fièvre ou une toux symptomatique.

La température ne doit pas être supérieure à 37.8°C. En cas de déclenchement de symptômes pendant la journée, un protocole détaillé sera suivi, une prise de température effectuée par les enseignants et les parents seront informés.

Le rythme scolaire

A compter du 14 mai prochain, les enfants seront accueillis par demi-classe avec un maximum de 15 enfants pour les élémentaires et 10 pour les maternelles, à raison de :

- . 2 jours à l'école chaque semaine (L /M ou J/V)
- . 2 jours à la maison chaque semaine, dans le cadre d'un enseignement à distance

Chaque famille concernée recevra la date précise de rentrée de son enfant.

2. LES MODALITES DE REPRISE DANS LES ECOLES:**L'arrivée à l'école:**

Les entrées des écoles seront organisées de façon à ce que les familles puissent respecter la distanciation physique indispensable. Chacun devra se conformer à l'organisation mise en place.

L'organisation de l'école

Les demi-classes seront réparties par les équipes enseignantes.

La reprise progressive de l'école et l'application du protocole sanitaire stricte imposent des modifications dans l'organisation de la journée avec un échelonnement des entrées et sorties. Les horaires seront communiqués par chaque école.

Les enfants scolarisés dans le cadre du public prioritaire, accueillis tous les jours, constitueront un groupe indépendant au même titre que les demi-classes. Ils seront accompagnés par un enseignant pendant le temps scolaire et un animateur pour les temps périscolaires.

La restauration scolaire:

A partir du 14 mai prochain les enfants pourront prendre leur déjeuner au sein des restaurants scolaires habituels dans le cadre d'un protocole sanitaire imposé permettant de respecter la distanciation physique et les gestes barrières, conditions sine qua non.

Dans ce cadre, le nombre de services de restauration sera augmenté au vu de l'effectif des enfants. La pause méridienne sera élargie avec des horaires décalés y compris pour les enfants non demi-pensionnaires.

Pour chaque école, les classes se rendront au restaurant scolaire de façon échelonnée permettant de limiter les contacts et les croisements d'enfants. Les plats seront servis à table et non sous la forme self, inadaptée aux impératifs sanitaires.

Les modalités de réservation restent les mêmes que précédemment mais compte tenu de la mise en place des groupes, nous vous invitons à préciser vos besoins auprès des Atsem pour les enfants de maternelle et auprès du service facturation pour les enfants d'élémentaire.

L'organisation périscolaire et les accueils:

Il n'y aura pas d'accueil périscolaire le matin sauf pour les enfants « prioritaires ».

Pour le soir, les groupes resteront les mêmes, ils seront accueillis dans leur classe, aussi, il sera nécessaire d'effectuer une réservation. Pour cela, nous vous invitons à vous faire connaître via un mail adressé à education@carbon-blanc.fr.

Il en sera de même pour les enfants « prioritaires », réservation obligatoire pour le matin et le soir. Attention, la collectivité ne pourra pas fournir le goûter du soir pour les maternelles. Pensez à en glisser un dans le cartable de votre enfant.

Tarifification des services municipaux :

La restauration et le service d'accueil périscolaire du soir seront facturés aux tarifs habituels.

Les mercredis:

Compte tenu de la situation sanitaire, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement restera fermé le mercredi. Un accueil pour les enfants prioritaires sera organisé sur chaque école par les services municipaux. Ce service est soumis à inscription et réservation par mail à education@carbon-blanc.fr. Ce service est gratuit. Il n'y aura pas de restauration le mercredi, aussi, les familles concernées devront fournir un panier-repas à leurs enfants et éventuellement un goûter.

Cette organisation est valable au moins pour les 15 premiers jours du déconfinement. Elle est susceptible d'évoluer selon les recommandations sanitaires et les demandes ministérielles.

Vous serez régulièrement informés par les services municipaux et les équipes enseignantes.

Nous vous remercions pour votre compréhension et comptons sur vous. La reprise scolaire ne pourra se faire sans l'engagement de tous.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Maire de Carbon-Blanc

L'IEN

Les directrices et directeur